

Archipel France



- Zone économique exclusive (ZEE)
- Extension du plateau continental au-delà de 200 milles
- Accord de délimitation entre Etats et limite extérieure de la ZEE (200 milles)
- Limite d'extension du plateau continental issue d'une recommandation de la Commission des limites du plateau continental (CLPC) ou d'un accord entre Etats